



SECTIONS DE MEURTHE ET MOSELLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Direction des Finances Publiques veut chasser les usagers de ses guichets.

L'intersyndicale Finances Publiques dit non !!!

De nombreux usagers se présentent aux guichets des centres des finances publiques, encore plus en cette période de campagne d'impôt sur le revenu.

Mais pas seulement en cette période. Si les usagers se déplacent, c'est dans le cadre d'une démarche ou de formalités qui leur sont nécessaires auprès d'un ou de plusieurs services publics.

Qu'ils doivent s'acquitter d'un impôt ou d'une taxe, qu'il s'agisse du règlement de cantines scolaires, qu'ils doivent régler leur loyer, ou qu'ils viennent pour percevoir un paiement de la part d'une collectivité, leur venue à nos guichets est forcément guidée par un impératif.

Si nous savons qu'ils apprécient généralement notre accueil, nous sommes néanmoins conscients que ce n'est jamais par plaisir qu'ils viennent nous rencontrer.

Or, la Direction des Finances Publiques entend aujourd'hui les décourager de se déplacer.

Pour cela, elle a déployé (en cette période de restrictions budgétaires) de grands moyens en terme de communication, par la diffusion de milliers de dépliants sur papier glacé intitulés « aviez-vous réellement besoin de vous déplacer ? » ainsi que d'affiches du même style (à voir à l'accueil).

Quid des populations défavorisées qui n'ont pas accès à internet, quid des personnes âgées, quid des personnes qui, tout simplement, veulent être rassurées et conseillées par un agent des Finances Publiques en contact direct ...

Dans le même état d'esprit, cette année, tous les contribuables dont les revenus excèdent 28 000 euros sont tenus de télédéclarer.

Pourtant la grande majorité des usagers s'oppose à cette obligation (cf sondage publié dans l'Est Républicain du 8 mai 2017, 82 % des internautes ayant voté trouvent cela anormal)

Si des mesures de tolérance sont prévues pour cette année et l'année prochaine, la généralisation du dispositif est prévue pour 2019.

L'instauration d'une nouvelle forme de pénalisation dans le paysage déclaratif renforce le côté socialement injuste de cette mesure.

La menace d'une amende forfaitaire de 15 euros est une provocation au regard de la fraude fiscale (estimée à 80 milliards de pertes pour l'État chaque année).

La demande est pourtant bien là, avec une affluence en progression d'année en année aux guichets (du fait, notamment, de changements récurrents – et souvent flous - de la législation fiscale).

Pour mieux encore décourager les usagers de se déplacer, la Direction des Finances Publiques a, en plus, déjà mis en place de multiples réformes, ou en initie de nouvelles, dans un seul but : réduire le nombre d'emplois dans nos services.

Les conséquences, les usagers les vivent déjà avec un éloignement de nos accueils (en Meurthe et Moselle, les sites de Longuyon et de Nomeny ont été fermés, d'autres suivront) , des files d'attentes allongées dans des locaux inadaptés à celle-ci, une réduction des horaires d'ouverture de nos guichets...

Dans cette même logique, notre administration a impulsé auprès du gouvernement voici trois ans un abaissement du plafond de paiement autorisé en numéraires.

En effet, depuis le 1er janvier 2014, il nous est désormais fait interdiction d'accepter les paiements en espèces supérieurs à 300 euros, obligeant de fait à recourir à d'autres moyens de paiement.

Les raisons invoquées illustrent l'image que les décideurs ont du public :

- Diminuer les coûts de fonctionnement ;
- Réduire les risques d'agressions à main-armée ;
- Lutter contre le blanchiment...

Ainsi, pour les têtes pensantes de notre administration, l'utilisateur lorsqu'il n'est pas une charge, est soit un risque soit un fraudeur.

Dans la continuité de cette idéologie, la Direction des Finances Publiques entend maintenant mettre en place des « *caisses sans numéraires* ».

Tel est le cas désormais à la Paierie Départementale de Meurthe et Moselle.

Il appartiendra alors d'utiliser d'autres moyens de règlement.

Qu'importe pour eux que ces moyens soient facturés par les banques.

Pour l'Intersyndicale CFDT, Solidaires, FO et CGT Finances Publiques, l'appréciation de la situation n'est absolument pas la même.

L'Intersyndicale CFDT, Solidaires, FO et CGT Finances Publiques porte une autre vision du service public, celle d'un service aux populations de qualité et de proximité, d'une égalité de traitement sur tout le territoire.

Cela passe par le maintien de Centres des Finances Publiques partout et pour tous, avec des prérogatives et des moyens humains et matériels renforcés, avec des personnels qualifiés et reconnus.

C'est pour défendre cette autre conception du service public que l'Intersyndicale CFDT, Solidaires, FO et CGT Finances Publiques s'engage dans l'action, comme elle l'a fait dans cette période récente.

Pour exiger avec les usagers et pour les usagers un service public de qualité.

Et sera à leur rencontre :

**le mardi 16 mai 2017 dès 8h (ouverture des guichets à 8h30)
à l'accueil de la Cité Administrative de Nancy, 45 rue Sainte Catherine**

**puis le mardi 16 mai à partir de 14h
devant le Centre des Finances Publiques de Vandoeuvre, 2 rue de Kehl.**

**Une conférence de presse se tiendra le même jour à partir de 9h
à l'accueil de la Cité Administrative.**